

Notice pour demande de subvention à la Ville de Rennes

CAP International :
Coup d'Accélérateur pour Projet à caractère international



Qu'est-ce que le CAP International ?

Il s'agit d'un soutien financier apporté aux associations rennaises qui ont un projet à caractère international, qu'il soit conduit localement à Rennes et/ou à l'étranger avec une restitution à Rennes.





Ce dispositif ne soutient pas votre projet si :



Votre association organise un événement qui valorise **une / des cultures du monde** à Rennes

Téléservice : [Demande de subvention à la Ville de Rennes](#)



Vous êtes un établissement scolaire et vous organisez un **voyage ou un échange international pour vos élèves.**

[Fonds d'échanges internationaux](#)

Téléservice : [Fonds d'échanges internationaux](#)



Votre association soutient des **initiatives locales de développement à l'étranger**

[Fonds d'aide au développement](#)

Téléservice : [Fonds d'aide au développement](#)



Votre projet concerne uniquement la **mobilité de jeunes**

Téléservice : [Demande de subvention à la Ville de Rennes](#)



Les critères d'éligibilité du CAP International

Avant de faire une demande de subvention **CAP International**, votre association doit remplir **les 4 critères suivants** :

1. **Être une association rennaise** (siège ou activités régulières à Rennes).
2. Avoir un **objectif international clair**, avec **un impact local à Rennes**.
3. Avoir renseigné avant le 31 décembre de l'année en cours le **questionnaire RSEA** (*Responsabilité Sociale et Environnementale de mon Association*).
4. Avoir **transmis les bilans** des projets précédemment subventionnés (aucune nouvelle aide sans validation des rapports précédents).



Les critères valorisés du CAP – International

Votre projet peut obtenir des **bonus financiers** s'il remplit un ou plusieurs de ces critères :

- ➔ Projet mené en coopération avec une ville jumelée à Rennes :
Almaty (Kazakhstan), **Brno** (République Tchèque), **Cork** (Irlande), **Diyarbakir** (Turquie),
Erlangen (Allemagne), **Exeter** (Angleterre), **Hue** (Vietnam), **Jinan** (Chine), **Poznań** (Pologne),
Rochester (États-Unis), **Sendai** (Japon), **Sétif** (Algérie), **Sibiu** (Roumanie)
- ➔ **Mobilité douce privilégiée** : valorisation des déplacements ne faisant pas appel à l'avion
- ➔ **Engagement en faveur de l'environnement** et de la **promotion de la mixité sociale**
- ➔ **Actions menées dans les quartiers prioritaires** de la Ville de Rennes : *Bréquigny, Cleunay, Champs Manceaux, Les Clôteaux, Maurepas, Le Blosne, Villejean*
- ➔ **Événement accessible à tous**, notamment via la **gratuité de vos événements** ou une tarification solidaire type « **Sortir !** »

Où faire sa demande ?



- ➔ Via le site : <https://subventions.si.rennes.fr>
- ➔ Choisir le téléservice : "**CAP International – Coup d'Accélérateur pour Projet à caractère international**"
- ➔ Les dossiers incomplets ne seront pas instruits



Calcul du montant de la subvention

Le montant de la subvention est déterminé en fonction des réponses apportées au formulaire.



L'instruction

- ➔ Le dépôt des demandes se fait toute l'année
- ➔ Les dossiers retenus sont soumis au vote du conseil municipal, selon disponibilité des crédits



Aide à la saisie du formulaire CAP- International

Préambule : lisez la description du dispositif CAP- International

Critères d'éligibilité : pour faire une demande, votre association doit respecter les 4 conditions présentées

Votre tiers : renseignez ici les informations administratives de votre association

Votre dossier : renseignez ici votre projet à partir des informations ci-dessous

Partie I : informations générales du projet

Quel est le nom de mon projet ? **200 caractères**

Le nom de l'association porteuse du projet : **200 caractères**

Description du projet : **4 000 caractères maximum**

Objectif(s) du projet : **1 000 caractères maximum**

Année du début de la réalisation du projet : **200 caractères**

Durée du projet (en mois) : **200 caractères**

Votre association est-elle une association de jumelage ? * **Une association de jumelage est une association de loi 1901 qui a pour objet de promouvoir et d'accompagner des projets et des actions visant à renforcer les liens d'amitié entre Rennes et l'une de ses villes jumelles, de faire découvrir les richesses des deux cultures et de contribuer à l'information de la population rennaise.**

Votre association est-elle conventionnée avec la Ville de Rennes ?

* **Une association conventionnée avec la Ville de Rennes est une association qui bénéficie d'une convention et/ou d'un contrat de mission avec la Ville de Rennes**

Le projet fait-il partie des axes de la convention ? **Si votre projet répond à une des missions qui vous sont confiées dans le cadre de la convention avec la Ville, alors répondez oui**

Montant de la subvention sollicitée ? quel montant en euros sollicite votre association pour ce projet ?

Partie II : "je renseigne mon projet à l'international" avec selon votre projet, un formulaire adapté. **Un seul choix possible.**

- formulaire A : "mon projet se déroule à l'étranger incluant une mobilité et avec une restitution publique à Rennes "
- formulaire B : "mon projet est un événement international qui se déroule à Rennes"
- formulaire C : "mon projet se déroule à la fois à l'étranger (incluant une mobilité) et à Rennes avec l'organisation d'un événement à caractère international "

Partie III : informations finales : communication, partenariats, prestataires, budget et calendrier.

- Le projet attache-t-il une importance organisationnelle quant au respect de l'environnement ? détaillez ici la stratégie et / ou les actions mises en place dans le cadre de votre projet en faveur de la protection de l'environnement.
1 000 caractères maximum
- Le projet attache-t-il une importance aux enjeux de mixité sociale et de genre ? détaillez ici la stratégie et / ou les actions mises en place dans le cadre de projet en faveur de la mixité sociale et de genre.
1 000 caractères maximum
- Une communication est-elle prévue autour de mon projet ? détaillez ici la stratégie et / ou les actions mises en place pour communiquer autour de votre projet
1 000 caractères maximum
- Mon projet dispose-t-il de partenariats avec d'autres structures ? détaillez ici les projets et / ou les actions qui sont développées en partenariat avec d'autres associations, notamment rennaises.
1 000 caractères maximum
- Mon événement a-t-il recours à des prestataires extérieurs (communication, intervenants, techniciens, restauration) ? détaillez ici les actions mises en œuvre par des prestataires extérieurs à l'association
1 000 caractères maximum

Pour le budget et le calendrier, des modèles sont fournis. Veuillez présenter un **budget équilibré** et veillez à faire apparaître les co-financeurs du projet



Obligations en cas d'attribution d'une subvention

- ➔ Conformément à la législation en vigueur, l'association ayant bénéficié d'une subvention devra adresser à la Ville de Rennes le compte-rendu narratif et financier du projet qui aura fait l'objet de la subvention, sur le portail de la Ville de Rennes, à partir du téléservice "bilan". Les bilans sont à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été accordée. Selon la loi du 12 avril 2000, la production de rapports est une obligation pour tous les organismes de droit privé qui reçoivent une subvention.

- ➔ En cas de soutien de la Ville de Rennes au titre du dispositif CAP International, nous vous remercions de veiller à mentionner, dans toute forme de communication, la formule suivante : « Projet mené avec le soutien de la Ville de Rennes ». Si vous souhaitez utiliser le logo de la Ville de Rennes, une validation de la charte graphique doit être sollicitée plusieurs semaines à l'avance auprès du Service International et Europe de la Ville de Rennes.

Contact



Service international et Europe, Ville et Métropole de Rennes
international.europe@rennesmetropole.fr;